

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NASTRINGUES 24230

Par suite d'une convocation en date du 25 01 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de NASTRINGUES se sont réunis en date du 30 janvier 2023, à la Salle des Fêtes communale à 20h30, sous la présidence de Mr le maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- **Dossier effacement réseau du bourg- présentation diverses lanternes**
- **Divers comptes-rendus des commissions et syndicats**
- **Questions diverses**

Membres présents : Mmes et Mrs Cécile Faure Lemaire, Caroline Mazières, Jean-Paul Hathaway, Alain Legoutières, Laurent Veillat, et Christian Scaliger lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Bernard Banizette est excusé

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Caroline Mazières, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est rappelé que le procès-verbal de la précédente réunion a été adressé à tous les membres du Conseil. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

Début de séance : 20h40

Mr le Maire présente les vœux de Mr le sous-préfet, Jean-Charles Jobart.

1. Dossier effacement du bourg-présentation diverses lanternes

- **Présentation des plans**
 - Implantation des transformateurs : 1 côté Est de la salle des fêtes + 1 transformateur angle haie de famille Vanhatalo
 - Implantation des différents luminaires, :

Nb : pas d'effacement de réseau axe route sud, donc serait à la charge de la mairie ; hauteur des poteaux à 6 mètres. Les luminaires ne seront plus sur les façades des maisons privées mais sur poteaux, soit 11 au total :

- limite multi sport sur parking
- angle parking salle des fêtes
- carrefour face à la mairie (emplacement existant)

- limite propriété de famille Bouchereau et jardin de la mairie
- limite grange famille Lacombe
- au niveau du figuier famille Lacombe
- angle chemin du cimetière de Kergean côté droit
- angle cimetière côté droit : une lanterne + un projecteur pour éclairage de l'église sur même mât
- angle cimetière opposé : une lanterne + un projecteur pour éclairage du clocher sur même mât
- ~~angle ancienne maison de famille Garraud~~
- côté opposé, contre muret de Mme Benoist

Choix des luminaires :

- luminaires modernes : entre 300 et 350 € HT
 - luminaires classiques : 500 à 550 € HT
- NB : subventions d'aide au financement prévues à hauteur de 75 %

Totaux estimés :

- 11 poteaux + 2 spots + 11 luminaires classiques = 13200€ HT
- 11 poteaux + 2 spots + 4 luminaires modernes + 7 luminaires classiques = 11850€ HT

Choix arrêté : 10 Lanternes « classiques » + 1 moderne sur le parking

2. Informations

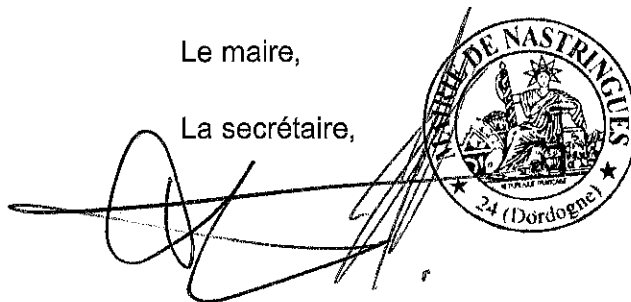
- Suite à la fuite d'eau sur les bâtiments de la mairie fin 2022, la facture Suez se monte à 457,60€. Il est demandé une intervention au syndicat d'eau potable pour pouvoir obtenir une réduction.
- Demande de pose de « mousseurs » sur les robinets de la salle des fêtes pour réaliser des économies d'eau

Fin de séance : 22h10

Fait à Nastringues, le 31 Janvier 2023

Le maire,

La secrétaire,



The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature is a large, stylized loop. The second signature is a more complex, scribbled line. To the right of the signatures is a circular official seal. The seal has the text 'MUNICIPALITE DE NASTRINGUES' around the top edge and '24 (Dordogne)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

Certifié exécutoire